



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)

UNITÉ DE STATISTIQUE AGRICOLE ET INFORMATIQUE
(USAI)

RECENSEMENT NATIONAL DE LA PÊCHE ARTISANALE

RAPPORT PHASE I



Table des matières

1. INTRODUCTION	5
1.1. Contexte du recensement national de la pêche côtière.....	5
1.2. Objectifs de la première phase du recensement	6
2. CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	7
2.1. Port de débarquement.....	7
2.2. Pêcheur	7
2.3. Embarcation	7
2.4. Bois fouillé ou pirogue	7
2.5. Corallin.....	7
2.6. Canot	7
2.7. Bateau en fibre de verre (Fiber glass)	8
2.8. Structure associative.....	8
3. CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	9
3.1. Elaboration des documents techniques	9
3.2. Définition des axes d'identification	9
3.3. Recrutement des enquêteurs et contrôleurs	9
3.4. Formation des enquêteurs et contrôleurs.....	9
3.5. Collecte des données	9
4. PRINCIPAUX RESULTATS	10
4.1. Les ports de débarquement.....	10
4.2. Les pêcheurs	10
4.3. Les embarcations.....	12
4.4. L'adhésion à des associations spécifiques au secteur de la pêche.....	15
5. ANNEXES	16

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des ports par département.....	10
Figure 2 : Répartition (%) des ports par département.....	10
Figure 3: Répartition des pêcheurs par département.....	11
Figure 4: Nombre moyen de pêcheurs par port selon les départements	11
Figure 5: Répartition des ports par classe de nombre de pêcheurs et par département	11
Figure 6 : Répartition du nombre d'embarcations par département.....	12
Figure 7 : Nombre moyen d'embarcations par port selon les départements.....	12
Figure 8: Répartition du nombre de ports de débarquement par classe de nombre d'embarcations et par département.....	13
Figure 9 : Répartition du nombre d'embarcations par type et par département.....	15
Figure 10: Répartition des ports de débarquement ayant la présence d'une association (par département)	15

Liste des Annexes

Annexe 1: Tableau récapitulatif des principaux résultats par département	17
Annexe 2: Répartition du nombre de ports de débarquement par classe de nombre de pêcheurs et par département.....	18
Annexe 3: Répartition du nombre de ports de débarquement par classe de nombre d'embarcations et par département.....	19
Annexe 4: Répartition du nombre d'embarcations par type et par département	20
Annexe 5 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département de l'Ouest (par commune)	21
Annexe 6 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département du Sud-Est (par commune)	22
Annexe 7 : Tableau récapitulatif des principaux résultats pour le département du Nord (par commune)	22
Annexe 8 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département du Nord-Est (par commune)	23
Annexe 9: Tableau récapitulatif des résultats pour le département de l'Artibonite (par commune)	23
Annexe 10: Tableau récapitulatif des résultats pour le département du Sud (par commune).....	24
Annexe 11 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département de la Grand'Anse (par commune)..	25
Annexe 12: Tableau récapitulatif des résultats pour le département du Nord-Ouest (par commune)	25
Annexe 13 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département des Nippes (par commune)	26
Annexe 14 : Carte thématique récapitulative des principaux résultats au niveau du pays.....	27
Annexe 15 : Carte de nombre de pêcheurs par port et par département	28
Annexe 16: Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département de l'Ouest.....	29
Annexe 17: Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Sud-Est.....	30
Annexe 18 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Nord	31
Annexe 19 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Nord-Est.....	32
Annexe 20: Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département de l'Artibonite.....	33
Annexe 21: Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Sud	34
Annexe 22 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département de la Grand'Anse	35
Annexe 23 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Nord-Ouest	36
Annexe 24 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département des Nippes.....	37

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte du recensement national de la pêche côtière

Les zones côtières d'Haïti s'étalent sur une longueur de 1770 km environ. La superficie de son plateau continental est de l'ordre de 5900 km², ce qui lui confère des potentialités considérables de développement des activités de pêche et d'aquaculture marines.

Le secteur de la pêche occupe une place très importante dans l'économie nationale et constitue un des piliers du développement économique et social du pays par ses rôles multiples (alimentaire, économique, social, environnemental). Les activités de pêche restent essentiellement traditionnelles, très peu modernisées et insuffisamment organisées. Les contraintes au développement durable du secteur de la pêche sont multiples, nous citons : l'augmentation constante de l'effort de pêche sur le plateau continental très étroit, la dégradation des écosystèmes côtiers, l'utilisation d'engins de pêche et de techniques non adéquats, la faiblesse du système de contrôle et de surveillance concernant l'application des mesures réglementaires sur la pêche.

L'une des priorités du gouvernement est le développement social et économique des communautés de pêcheurs à travers la pratique d'une pêche artisanale durable. Cependant, le diagnostic du système de statistiques indique qu'il existe un déficit flagrant en données quantitatives d'ensemble sur les structures du secteur. Ce qui empêche la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies et des politiques spécifiques au secteur.

Le gouvernement opte pour le renforcement du système national des statistiques afférentes à la pêche par la mise en œuvre du recensement et la mise en place d'un système statistique permanent sur la pêche côtière répondant aux besoins en données pour la conception et le pilotage de la politique de développement du secteur et aussi pour stimuler des actions de développement rural durable, de lutte contre la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural a programmé la réalisation du recensement national de la pêche côtière dans le cadre des activités du Programme de Développement de la Pêche Artisanale financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID). L'Unité Statistique Agricole et Informatique (USAI) du MARNDR est chargée de conduire ce recensement.

Le recensement sera réalisé en trois phases :

Phase I : Identification des ports de débarquement.

Phase II : Etat des lieux de chaque port de débarquement, détermination des caractéristiques des activités de pêche, des atouts et contraintes au développement des ports.

Phase III : Recensement des embarcations, des pêcheurs, etc.

Le présent rapport récapitule les principaux résultats de la phase I relative à l'identification des ports de débarquement. Ces résultats¹ restent approximatifs et visent essentiellement la préparation et le dimensionnement des phases II et III du recensement. Toutefois, ils constituent un acquis informationnel important qui peut apporter, dans l'immédiat, un éclairage aux décideurs et aux acteurs de développement du secteur.

1.2. Objectifs de la première phase du recensement

Les objectifs principaux de la première phase du recensement sont d'identifier et dimensionner les ports de débarquement de poisson à travers toute la côte maritime du territoire national ;

De manière plus spécifique, elle doit permettre de :

- Connaître la situation géographique exacte des ports (commune, section, localité) ;
- Géo-référencer les ports par le biais de relevés GPS ;
- Collecter des données de base permettant de se faire une idée de la taille de chaque port en terme de nombre de pêcheurs et nombre d'embarcations de pêche s'y attachant ;
- Identifier des personnes ressources qui serviront, éventuellement, des points de contact et facilitateurs durant les phases ultérieures.

¹ Un accès convivial et interactif aux résultats et aux cartes détaillées sera aussi possible à travers le site Ministère dès la finalisation des développements informatiques en cours.

2. CONCEPTS ET DEFINITIONS

2.1. Port de débarquement

C'est un emplacement côtier où les pêcheurs accostent leurs embarcations après la pêche pour livrer leurs captures (poissons, homards, crabes etc....) aux commerçants/es, agences, représentants d'agences et consommateurs.

2.2. Pêcheur

Un pêcheur est une personne physique qui exerce à temps plein ou à temps partiel la capture des poissons et autres animaux à partir de l'eau ou la cueillette des coquillages.

2.3. Embarcation

Tout ouvrage flottant, destiné à naviguer pour faire la pêche. Seules les embarcations destinées principalement seront prises en considération. Ces embarcations sont subdivisées en 4 types.

2.4. Bois fouillé ou pirogue

Embarcation construite dans une unique pièce de bois taillée dans un tronc d'arbre, mue à la pagaie et à la voile, Ce bateau de pêche est surtout utilisé par des pêcheurs sortant généralement seuls en mer et ne permet d'exploiter que les eaux proches du littoral et uniquement par mer calme.

2.5. Corallin

Le Corallin est une barque à fond plat qui permet dans la plupart des cas d'aller jusqu'aux accores (*côte élevée, et coupée presque verticalement à la surface de la mer; ce qui la rend d'un accès difficile*) et donc d'exploiter la totalité du plateau continental d'autant mieux qu'ils sont généralement motorisés.

2.6. Canot

Un canot est une embarcation, de petite taille, propulsée à la rame, la godille, la pagaie, la voile ou au moteur. Son usage n'est pas défini : le canot peut être au service d'un navire ou utilisé pour la pêche, pour la promenade au niveau de certains ports de débarquement en Haïti, le canot se différencie du corallin par le fond qui est plutôt aigu.

2.7. Bateau en fibre de verre (Fiber glass)

Il est fait d'un stratifié de verre dont les principaux constituants sont la fibre de verre et la résine étalées en couches alternées et durcies pour former un stratifié solide. Le stratifié peut être à la fois solide et rigide et avoir une bonne résistance.

2.8. Structure associative

C'est un regroupement de personnes ayant un lien quelconque avec la pêche (pêcheurs, commerçants, représentants d'agences etc...). Cette structure peut être formelle ou informelle.

3. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

3.1. Elaboration des documents techniques

Dans le cadre de l'exécution de cette phase, un ensemble de documents techniques ont été élaborés par l'USAI: le manuel d'instructions de l'enquêteur, le manuel d'utilisation de la tablette et questionnaires.

3.2. Définition des axes d'identification

Pour cette phase d'identification des ports, il était décidé de grouper les communes concernées en axes selon le critère de proximité. Ainsi, un axe peut contenir une ou plusieurs communes. Chacun des axes est couvert par un enquêteur.

3.3. Recrutement des enquêteurs et contrôleurs

Pour recruter les enquêteurs et contrôleurs, il a été lancé un appel à candidature restreint. Ainsi, un total de 92 dossiers ont été reçus. Après évaluation, 35 enquêteurs et 9 contrôleurs ont été retenus. Pour y parvenir, une grille d'évaluation a été élaborée. Elle a été axée principalement sur les critères suivants : a) le niveau de formation du postulant ; b) son département d'origine ; c) sa commune natale ; d) ses expériences en matière d'enquête et ; e) ses expériences de travail au niveau des zones d'enquête en question.

3.4. Formation des enquêteurs et contrôleurs

La formation s'est déroulée en deux étapes : 1) la formation des superviseurs et contrôleurs par des cadres de l'USAI ; 2) la formation des enquêteurs par l'USAI avec une participation active des superviseurs et contrôleurs.

3.5. Collecte des données

La phase de collecte des données s'est étendue sur une période d'un mois et demi environ. Elle a débuté le 17 décembre 2017 et s'est terminée à la fin du mois de janvier 2018.

Les structures décentralisées du Ministère au niveau départemental ont été mis à contribution pour l'encadrement des activités de terrain.

Il est à signaler que les enquêtes étaient réalisées sur tablettes, ce qui a facilité, d'une part, des prises de points GPS et des photos et, d'autre part, une transmission instantanée des données collectées au bureau central.

4. PRINCIPAUX RESULTATS

4.1. Les ports de débarquement

Le nombre total de ports recensé au niveau national s'élève à 590.

Du point de vue départemental, l'Ouest vient en tête avec un nombre de 132 ports. Viennent ensuite les départements du Sud et du Nord-Ouest avec respectivement 107 et 98 ports. Ces trois départements comptent, à eux seuls, plus de 57 % des ports (Figures 1 et 2).

Le département du Nord-Est compte le nombre de ports le plus faible (soit, 11 au total).

Figure 1 : Répartition des ports par département

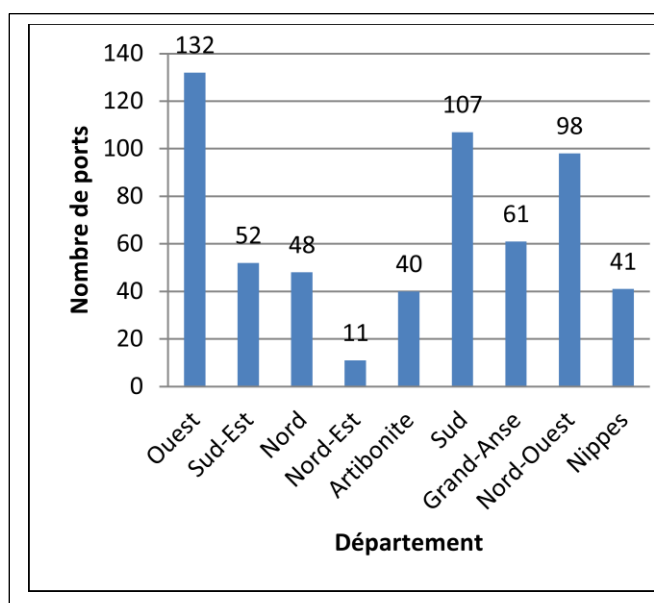
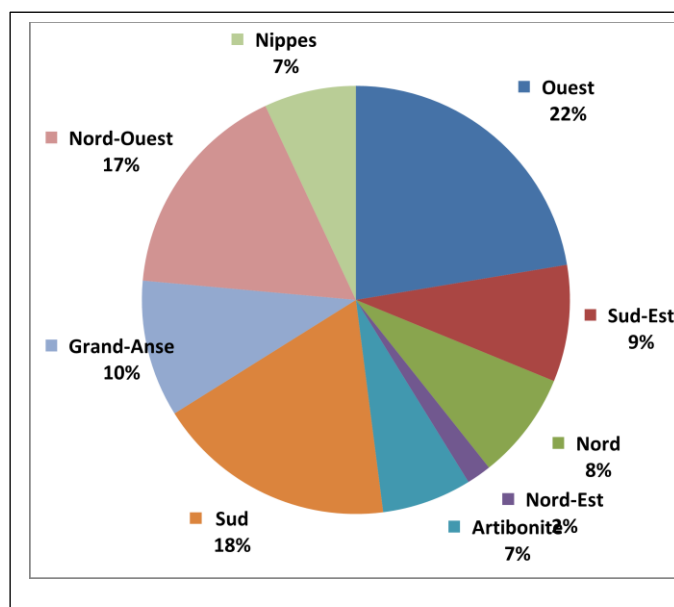


Figure 2 : Répartition (%) des ports par département



4.2. Les pêcheurs

Au niveau du pays, un total de 72 253 pêcheurs est estimé. De ce nombre, 18.5% (soit, 13400 pêcheurs) se retrouvent au niveau du département de l'Ouest. Viennent ensuite les départements du Sud avec 16.9 % (soit 12205 pêcheurs), des Nippes avec 15% (soit environ 10852 pêcheurs), etc. On peut voir que ces trois départements cités comptent plus de 50 % du total national (Figure 2 et Annexe 1).

En ce qui a trait au nombre moyen de pêcheurs par port, le niveau national se situe autour de 122. Au niveau des départements, le chiffre varie dans la fourchette (76 - 265) où le niveau le plus bas est observé au niveau du département du Sud-Est et le plus haut dans le département

des Nippes. Il peut être également constaté que les départements du Nord et de la Grand'Anse affichent un nombre significatif de pêcheurs par port, soit 172 et 163 respectivement (Figure 3).

Figure 2: Répartition des pêcheurs par département

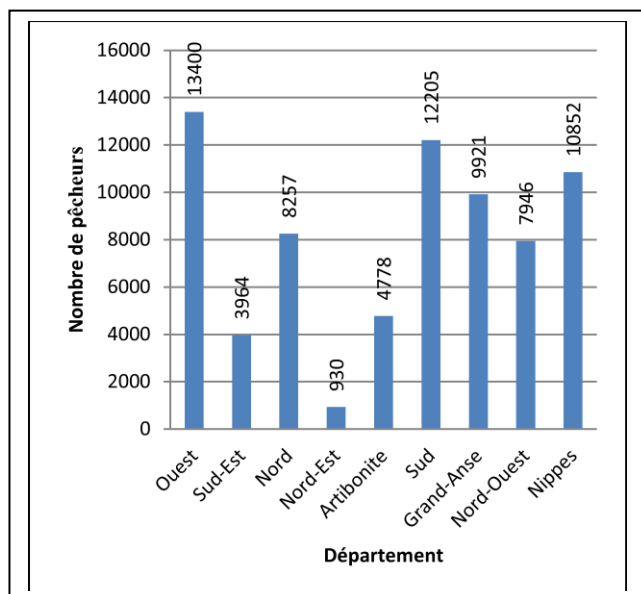
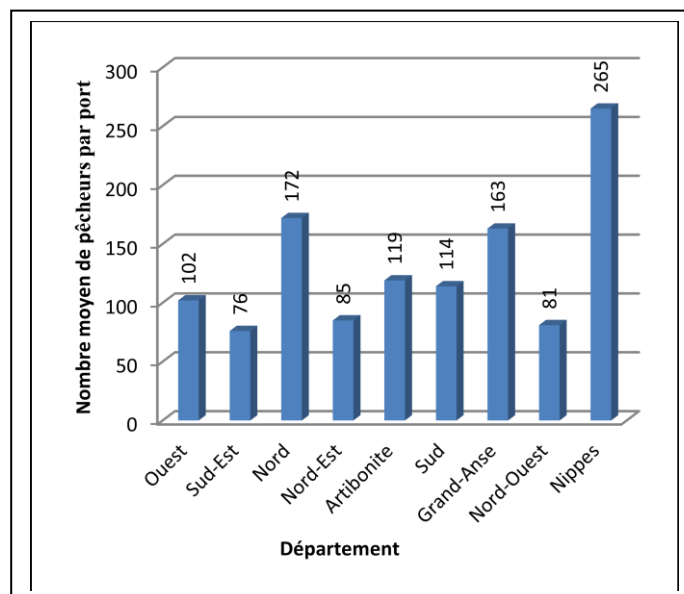


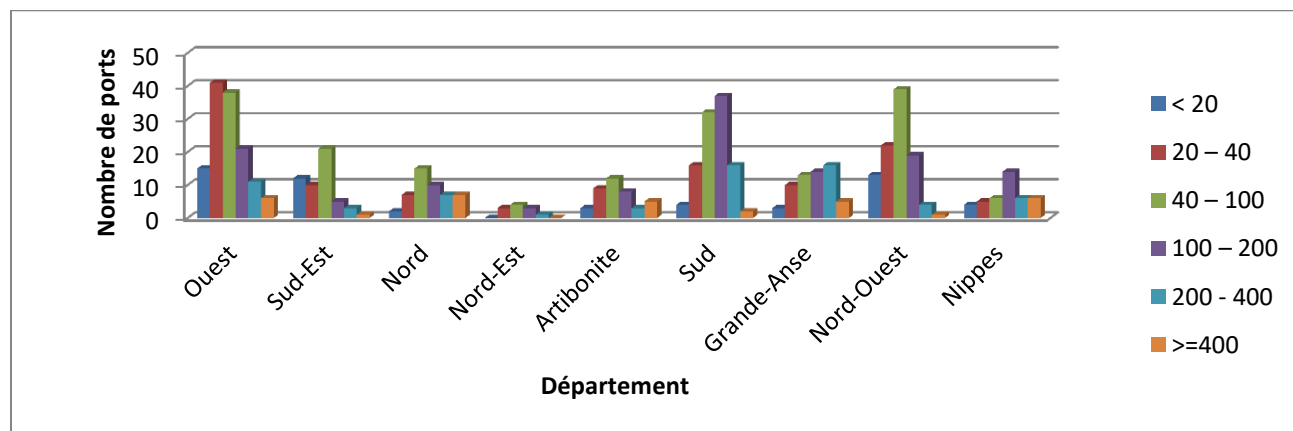
Figure 3: Nombre moyen de pêcheurs par port selon les départements



Il est également observé que :

- 56 ports comptent moins de 20 pêcheurs. Ces ports sont localisés principalement au niveau des départements de l'Ouest (15), du Nord-Ouest (13) et du Sud-Est (12) ;
- 303 autres ports, soit 52% de l'ensemble, hébergent entre 20 et 99 pêcheurs ;
- 131 ports comprennent entre 100 et 199 pêcheurs et 100 ports ont plus de 200 pêcheurs (Figure 4 et Annexe 2).

Figure 4: Répartition des ports par classe de nombre de pêcheurs et par département



4.3. Les embarcations

Le nombre total d'embarcations relevé dans le cadre de l'enquête s'élève à 26 641 unités, soit une moyenne nationale de 45 embarcations par port.

Les départements de l'Ouest (19.5%), du Sud (19.4%), de la Grand'Anse (16.1%) et des Nippes (15.7%) concentrent à eux seuls environ 70 % du total des embarcations (Annexe 4).

Au niveau des départements, le nombre moyen d'embarcations par port varie entre 18 et 102. Le plus bas niveau est observé dans le Nord-Ouest et le plus haut dans les Nippes. Les départements de la Grand'Anse et de l'Artibonite enregistrent également un nombre assez important d'embarcations par port, soit 172 et 163 respectivement.

Figure 5 : Répartition du nombre d'embarcations par département

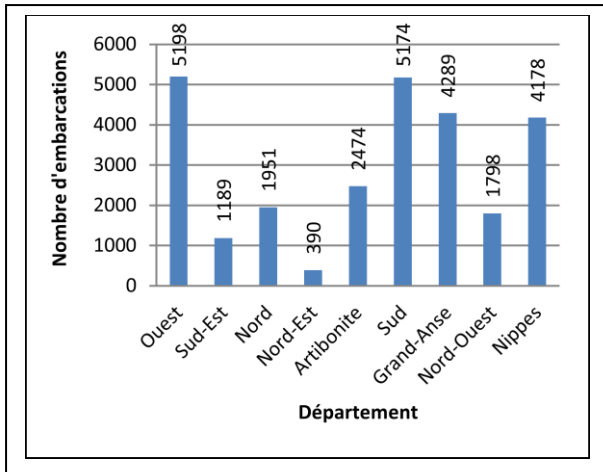
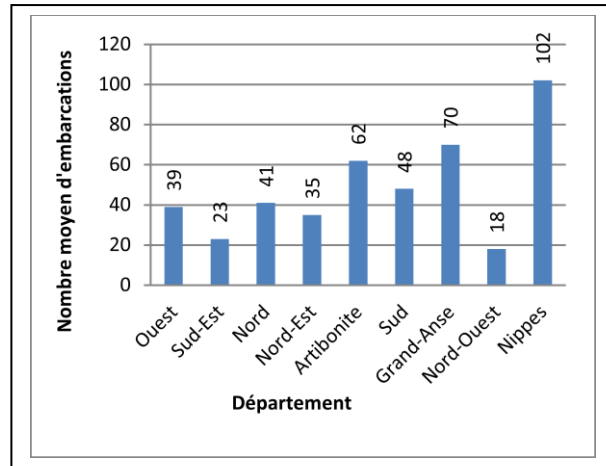


Figure 6 : Nombre moyen d'embarcations par port selon les départements

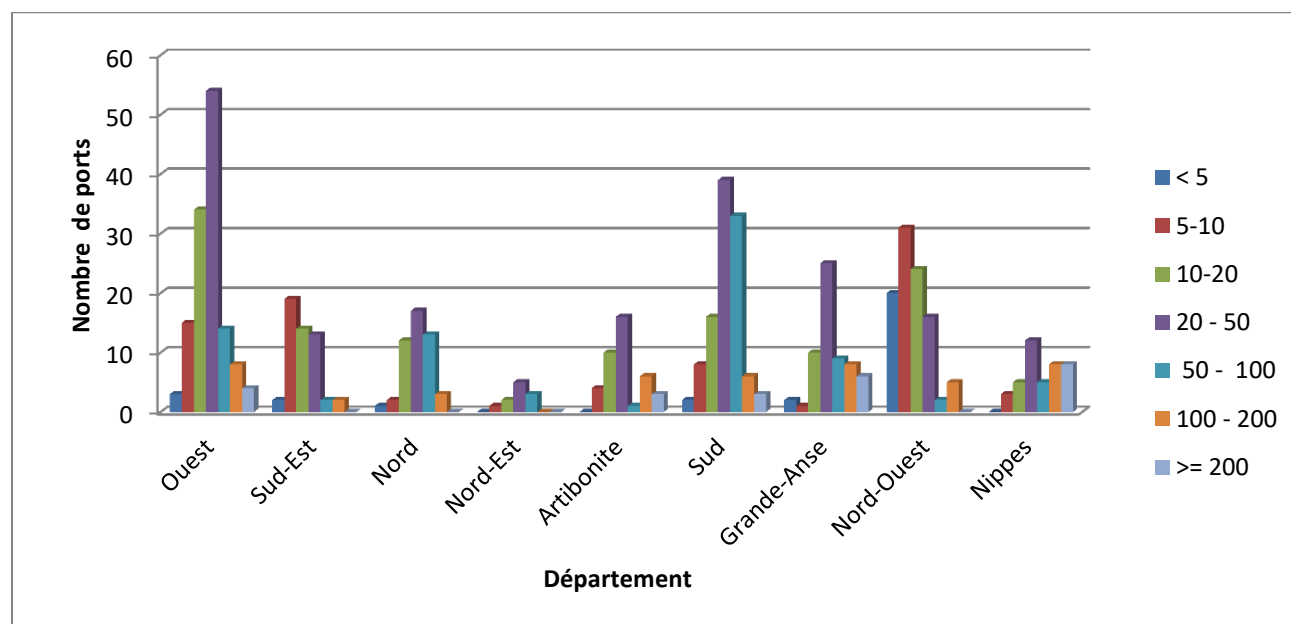


Tenant compte de la répartition du nombre d'embarcations au niveau des 590 ports, il est observé que :

- 41% des ports (soit 241) ont moins de 20 embarcations ;
- 33% des ports (soit, 197) comptent entre 20 et 49 embarcations ;
- 14 % ports (soit 82) ont entre 50 et 99 embarcations ;
- 12 % ports (soit 70) comprend un nombre supérieur à 100 embarcations.

Les ports comptant plus de 100 embarcations se retrouvent majoritairement au niveau des départements des Nippes (16 ports), de la Grand'Anse (14 ports) et de l'Ouest (12 ports). Par contre, ceux comptant moins de 10 embarcations se retrouvent principalement au niveau du Nord-Ouest (51 ports), du Sud-Est (21ports) et de l'Ouest (18 ports).

Figure 7: Répartition du nombre de ports de débarquement par classe de nombre d'embarcations et par département



Dans le cadre de l'enquête, quatre (4) types d'embarcations ont été retrouvés sur les ports : Bois fouillé ou pirogue, corallin, canot en bois et bateau en fibre de verre.

- **Bois fouillé ou pirogue** : Au niveau national, le nombre de ce type d'embarcations s'élève à 14543, représentant 54.6% de la flotte de pêche totale.

De ce total, les départements du Sud, des Nippes, de la Grand'Anse et de l'Ouest représentent à eux-seuls plus de 93%, soit respectivement 27.3 %, 27%, 23.4% et 15.4%.

En comparaison avec les autres types d'embarcations, le bois fouillé est plus important au niveau des départements des Nippes, de la Grand'Anse et du Sud, représentant respectivement 93.9%, 79.4% et 76.8% de la flotte de pêche de ces départements. Par contre, l'utilisation de ce type d'embarcations est assez limitée au niveau du département du Sud-Est avec une proportion de 6%. Sa représentation au niveau du Nord et du Nord'Est est inférieure à 1% (Figure 8 et Annexe 4).

Corralins : Le nombre d'embarcations de ce type est estimé à 3260 unités, représentant 12% de la flotte de pêche nationale. De ce total, les départements du Sud-Est, de

l'Artibonite, du Nord et de l'Ouest représentent à eux-seuls plus de 80%, soit respectivement 25.2 %, 23.3%, 20.6% et 11.7%.

En comparaison avec les autres types d'embarcations, le corallin est plus important au niveau des départements du Sud-Est, du Nord-Est, du Nord et de l'Artibonite, représentant respectivement 69.1%, 41% et 34.5% et 30.6% de la flotte de pêche de ces départements. Par contre, la présence des Corralins est très faible au niveau des autres départements avec une proportion de moins de 10% (Figure 8 et Annexe 4).

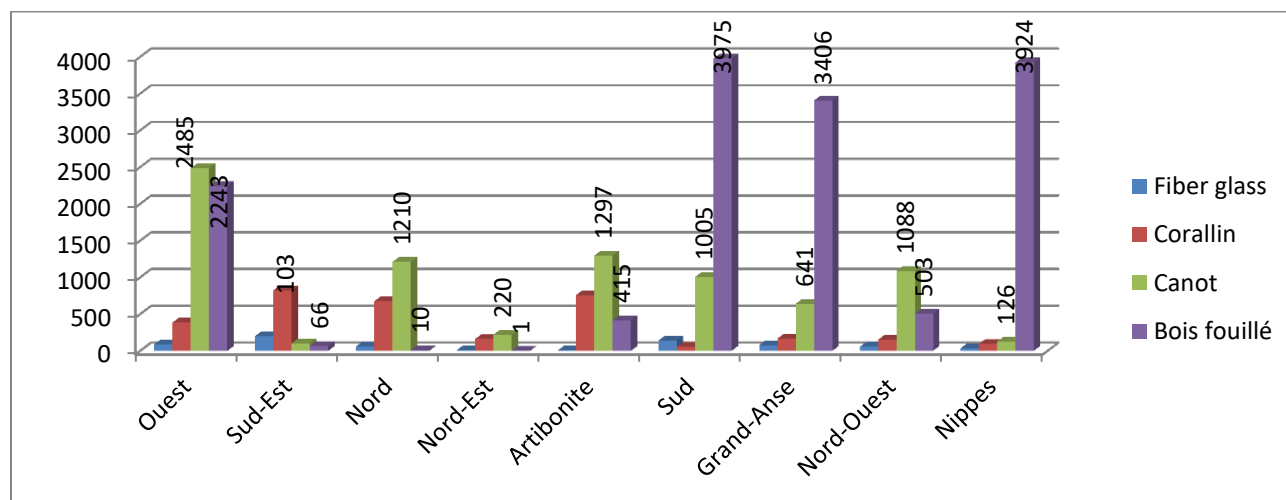
- **Canots en bois** : Le nombre total s'élève à 8175 unités, ce qui représente 30.7% de la flotte de pêche nationale. De ce total, les départements de l'Ouest, de l'Artibonite, du Nord, du Nord-ouest et du Sud constituent plus de 86% avec respectivement, 30.4%, 15.9%, 14.8%, 13.3% et 12.3%.

Vis-à-vis des autres types d'embarcations, le canot en bois est majoritaire au niveau des départements du Nord, du Nord-Est, de l'Artibonite et de l'Ouest avec respectivement 62%, 56.4%, 52.4% et 47.8%. Il est toutefois moins important au niveau des départements des Nippes (3%) et du Sud-Est (8.7%) (Figure 8 et Annexe 4).

- **Bateau en fibre de verre (fiber glass)** : Le nombre total de ce type d'embarcations s'élève à 663 unités, représentant 2,5% de la flotte de pêche nationale. De ce total, les départements du Sud-Est, du Sud, de l'Ouest et de la Grand'Anse représentent près de 76%, avec respectivement 29.9%, 21.1%, 13.1 et 11.5%.

Au regard des autres types d'embarcations, hormis le Sud-Est où le bateau en fibre de verre atteint la barre des 16.7% de la flotte départementale, il reste en dessous de 4% dans tous les autres départements (Figure 8 et Annexe 4).

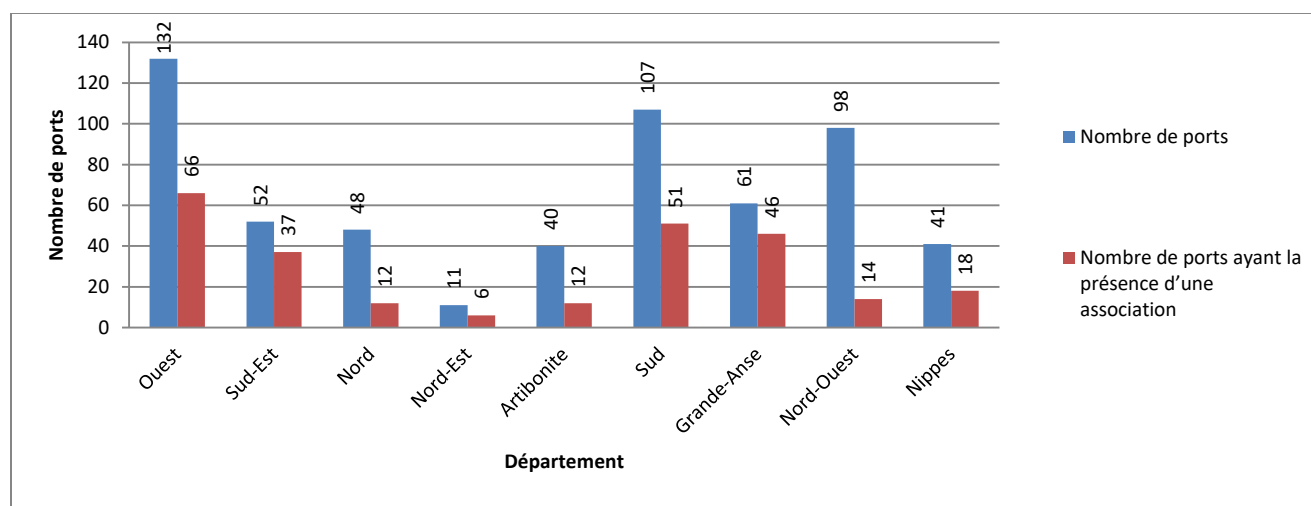
Figure 8 : Répartition du nombre d'embarcations par type et par département



4.4. L'adhésion à des associations spécifiques au secteur de la pêche

La présence d'une structure associative (formelle ou informelle) regroupant des opérateurs du secteur de la pêche a été relevée au niveau de 44% des ports de débarquement. Les plus fortes présences ont été notées au niveau des départements de la Grand'Anse et du Sud-Est avec respectivement 75% et 71%. Par contre, les départements Nord-Ouest et Nord enregistrent les plus faibles taux avec respectivement 14.3% et 25%.

Figure 9: Répartition des ports de débarquement ayant la présence d'une association (par département)



5. ANNEXES

ANNEXE A : TABLEAUX

Annexe 1: Tableau récapitulatif des principaux résultats par département

Département	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations			Nombre de ports ayant présence d'association	Proportion de ports ayant présence d'association
		Nombre	Proportion en %	Nombre moyen par port	Nombre	Proportion en %	Nombre moyen par port		
Ouest	132	13 400	18.5	102	5 198	19.5	39	66	50.0
Sud-Est	52	3 964	5.5	76	1 189	4.5	23	37	71.2
Nord	48	8 257	11.4	172	1 951	7.3	41	12	25.0
Nord-Est	11	930	1.3	85	390	1.5	35	6	54.5
Artibonite	40	4 778	6.6	119	2 474	9.3	62	12	30.0
Sud	107	12 205	16.9	114	5 174	19.4	48	51	47.7
Grand'Anse	61	9 921	13.7	163	4 289	16.1	70	46	75.4
Nord-Ouest	98	7 946	11.0	81	1 798	6.7	18	14	14.3
Nippes	41	10 852	15.0	265	4 178	15.7	102	18	43.9
National	590	72 253	100	122	26 641	100	45	262	43.7

Annexe 2: Répartition du nombre de ports de débarquement par classe de nombre de pêcheurs et par département

Département	Classe de nombre de pêcheurs					
	< 20	20 – 40	40 – 100	100 – 200	200 - 400	>=400
Ouest	15	41	38	21	11	6
Sud-Est	12	10	21	5	3	1
Nord	2	7	15	10	7	7
Nord-Est	0	3	4	3	1	0
Artibonite	3	9	12	8	3	5
Sud	4	16	32	37	16	2
Grand'Anse	3	10	13	14	16	5
Nord-Ouest	13	22	39	19	4	1
Nippes	4	5	6	14	6	6
National	56	123	180	131	67	33

Annexe 3: Répartition du nombre de ports de débarquement par classe de nombre d'embarcations et par département

Département	Classe de nombre d'embarcations							Total
	< 5	5 - 10	10 - 20	20 - 50	50 - 100	100 - 200	>= 200	
Ouest	3	15	34	54	14	8	4	132
Sud-Est	2	19	14	13	2	2	0	52
Nord	1	2	12	17	13	3	0	48
Nord-Est	0	1	2	5	3	0	0	11
Artibonite	0	4	10	16	1	6	3	40
Sud	2	8	16	39	33	6	3	107
Grand'Anse	2	1	10	25	9	8	6	61
Nord-Ouest	20	31	24	16	2	5	0	98
Nippes	0	3	5	12	5	8	8	41
National	30	84	127	197	82	46	24	590
%	5	14	22	33	14	8	4	100

Annexe 4: Répartition du nombre d'embarcations par type et par département

Département	Nombre de ports	Nombre de bateaux	Fibre de verre (fiber glass)		Corallin		Canot		Bois Fouillé	
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouest	132	5 198	87	1.7	383	7.4	2 485	47.8	2 243	43.2
Sud-Est	52	1 189	198	16.7	822	69.1	103	8.7	66	5.6
Nord	48	1 951	58	3.0	673	34.5	1 210	62.0	10	0.5
Nord-Est	11	390	9	2.3	160	41.0	220	56.4	1	0.3
Artibonite	40	2 474	4	0.2	758	30.6	1 297	52.4	415	16.8
Sud	107	5 174	140	2.7	54	1.0	1 005	19.4	3 975	76.8
Grand'Anse	61	4 289	76	1.8	166	3.9	641	14.9	3 406	79.4
Nord-Ouest	98	1 798	56	3.1	151	8.4	1 088	60.5	503	28.0
Nippes	41	4 178	35	0.8	93	2.2	126	3.0	3 924	93.9
National	590	26 641	663	2.5	3 260	12.2	8 175	30.7	14 543	54.6

Annexe 5 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département de l'Ouest (par commune)

Commune	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations		
		Nombre	%	Nombre moyen par port	Nombre	%	Nombre moyen par port
Port-au-Prince	6	219	2	37	165	3	28
Carrefour	3	295	2	98	76	1	25
Gressier	8	570	4	71	169	3	21
Cité soleil	2	1 556	12	778	467	9	234
Léogâne	20	5 255	39	263	1 494	29	75
Petit-Goâve	13	925	7	71	616	12	47
Grand-Goâve	4	254	2	64	108	2	27
Arcahaie	18	1 439	11	80	629	12	35
Cabaret	8	640	5	80	221	4	28
Anse à Galets	29	1 177	9	41	764	15	26
Pointe à Raquette	21	1 070	8	51	489	9	23
Départemental	132	13 400	100	102	5 198	100	39

Annexe 6 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département du Sud-Est (par commune)

Commune	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations		
		Nombre	%	Nombre moyen par port	Nombre	%	Nombre moyen par port
Jacmel	7	226	6	32	108	9	15
Marigot	8	1 665	42	208	268	23	34
Cayes Jacmel	6	186	5	31	52	4	9
Bainet	8	200	5	25	79	7	10
Côtes de Fer	5	223	6	45	74	6	15
Belle-Anse	8	474	12	59	249	21	31
Grand Gosier	3	120	3	40	63	5	21
Thiotte	2	140	4	70	49	4	25
Anse à Pitre	5	730	18	146	247	21	49
Départemental	52	3 964	100	76	1 189	100	23

Annexe 7 : Tableau récapitulatif des principaux résultats pour le département du Nord (par commune)

Commune	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations		
		Nombre	%	Nombre moyen par port	Nombre	%	Nombre moyen par port
Cap-Haïtien	11	915	11	83	513	26	47
Limonade	6	1 150	14	192	338	17	56
Acul du Nord	12	1 735	21	145	288	15	24
Plaine du Nord	4	1095	13	274	208	11	52
Borgne	6	1 700	21	283	268	14	45
Port Margot	6	1 092	13	182	254	13	42
Bas-Limbé	3	570	7	190	82	4	27
Départemental	48	8 257	100	172	1 951	100	41

Annexe 8 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département du Nord-Est (par commune)

Commune	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations		
		Nombre	%	Nombre moyen par port	Nombre	%	Nombre moyen par port
Fort-Liberté	6	305	33	51	146	37	24
Terrier-Rouge	1	90	10	90	53	14	53
Caracol	3	295	32	98	110	28	37
Ferrier	1	240	26	240	81	21	81
Départemental	11	930	100	85	390	100	35

Annexe 9: Tableau récapitulatif des résultats pour le département de l'Artibonite (par commune)

Commune	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations		
		Nombre	%	Nombre moyen par port	Nombre	%	Nombre moyen par port
Gonaïves	9	1 145	24	127	589	24	65
L'Estère	2	650	14	325	522	21	261
Anse Rouge	9	670	14	74	265	11	29
Saint-Marc	16	963	20	60	643	26	40
Grande Saline	3	950	20	317	285	12	95
Desdunes	1	400	8	400	170	7	170
Départemental	40	4 778	100	119	2 474	100	62

Annexe 10: Tableau récapitulatif des résultats pour le département du Sud (par commune)

Commune	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations		
		Nombre	%	Nombre moyen par port	Nombre	%	Nombre moyen par port
Cayes	6	780	6	130	250	5	42
Torbeck	3	710	6	237	100	2	33
l'Ile-à-Vache	22	2 178	18	99	793	15	36
Port-Salut	8	950	8	119	289	6	36
Saint-Jean du Sud	6	330	3	55	178	3	30
Aquin	10	1 430	12	143	740	14	74
Saint-Louis du Sud	18	2 392	20	133	1 346	26	75
Cavaillon	3	330	3	110	205	4	68
Côteaux	3	375	3	125	94	2	31
Port-à-Piment	2	175	1	88	120	2	60
Roche-à-Bateau	5	925	8	185	363	7	73
Chardonnières	7	529	4	76	214	4	31
Les Anglais	7	371	3	53	214	4	31
Tiburon	7	730	6	104	268	5	38
Départemental	107	12 205	100	114	5 174	100	48

Annexe 11 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département de la Grand'Anse (par commune)

Commune	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations		
		Nombre	%	Nombre moyen par port	Nombre	%	Nombre moyen par port
Jérémie	6	525	5	88	178	4	30
Abricots	10	1 517	15	152	657	15	66
Bonbon	3	470	5	157	375	9	125
Anse d'Ainault	5	1 220	12	244	659	15	132
Dame Marie	7	1 875	19	268	675	16	96
Les Irois	8	2 520	25	315	322	8	40
Corail	5	462	5	92	330	8	66
Roseaux	5	342	3	68	167	4	33
Pestel	12	990	10	83	926	22	77
Départemental	61	9 921	100	163	4 289	100	70

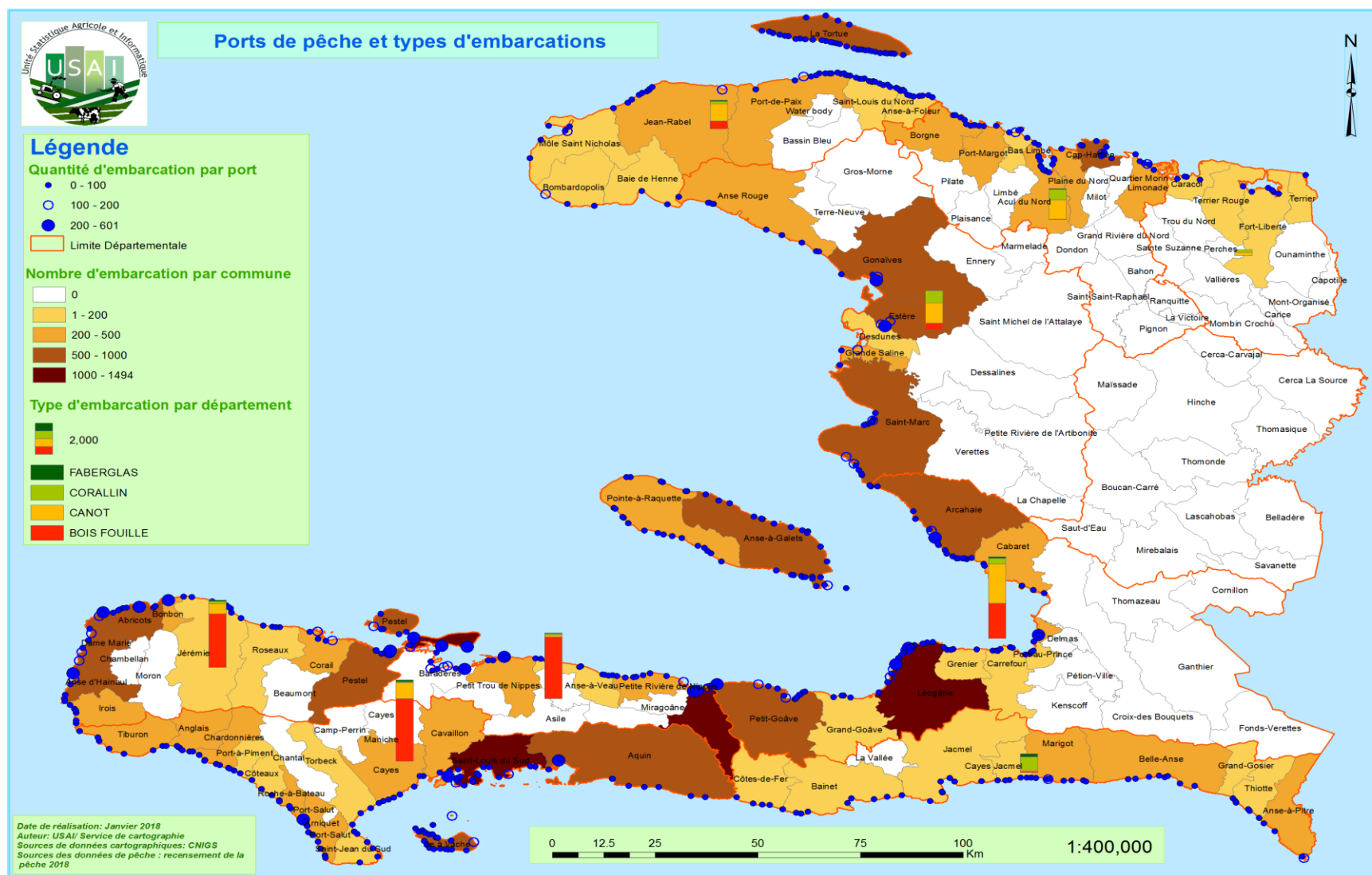
Annexe 12:Tableau récapitulatif des résultats pour le département du Nord-Ouest (par commune)

Commune	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations		
		Nombre	%	Nombre moyen par port	Nombre	%	Nombre moyen par port
Port-de-Paix	14	1 701	21	122	260	14	19
la Tortue	36	3 368	42	94	528	29	15
Saint-Louis du Nord	17	618	8	36	99	6	6
Anse-à-Foleur	9	193	2	21	54	3	6
Mole Saint-Nicolas	7	722	9	103	198	11	28
Baie de Henne	3	210	3	70	27	2	9
Bombardopolis	3	327	4	109	164	9	55
Jean Rabel	9	807	10	90	468	26	52
Départemental	98	7 946	100	81	1 798	100	18

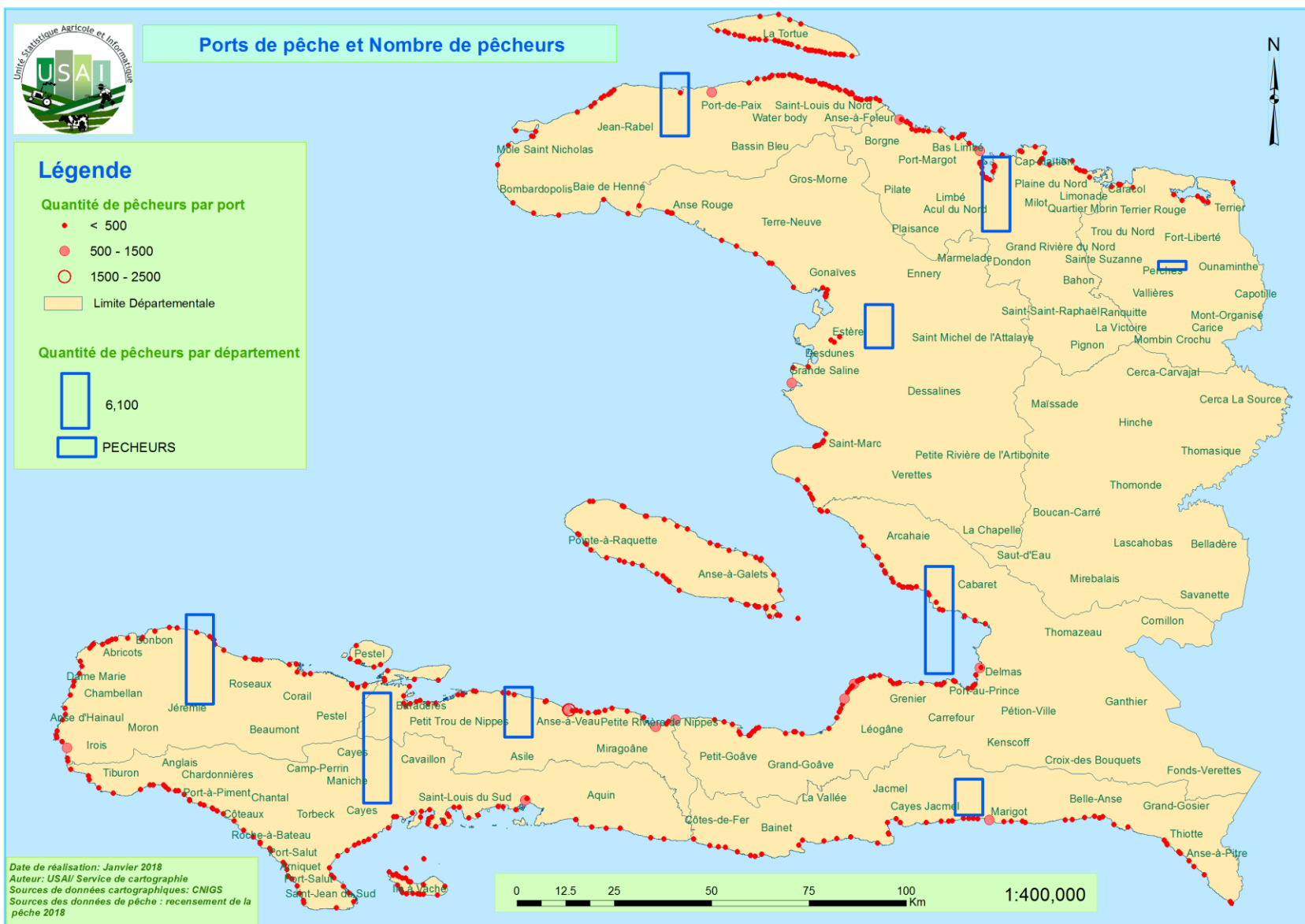
Annexe 13 : Tableau récapitulatif des résultats pour le département des Nippes (par commune)

Commune	Nombre de ports	Pêcheurs			Embarcations		
		Nombre	%	Nombre moyen par port	Nombre	%	Nombre moyen par port
Miragoâne	6	2 500	23	417	1 400	34	233
Petite Rivière de Nippes	9	451	4	50	302	7	34
L'Anse à Veau	7	4 405	41	629	165	4	24
Petit Trou de Nippes	5	596	5	119	355	8	71
Baradères	7	1 200	11	171	799	19	114
Grand Boucan	7	1 700	16	243	1 157	28	165
Départemental	41	10 852	100	265	4 178	100	102

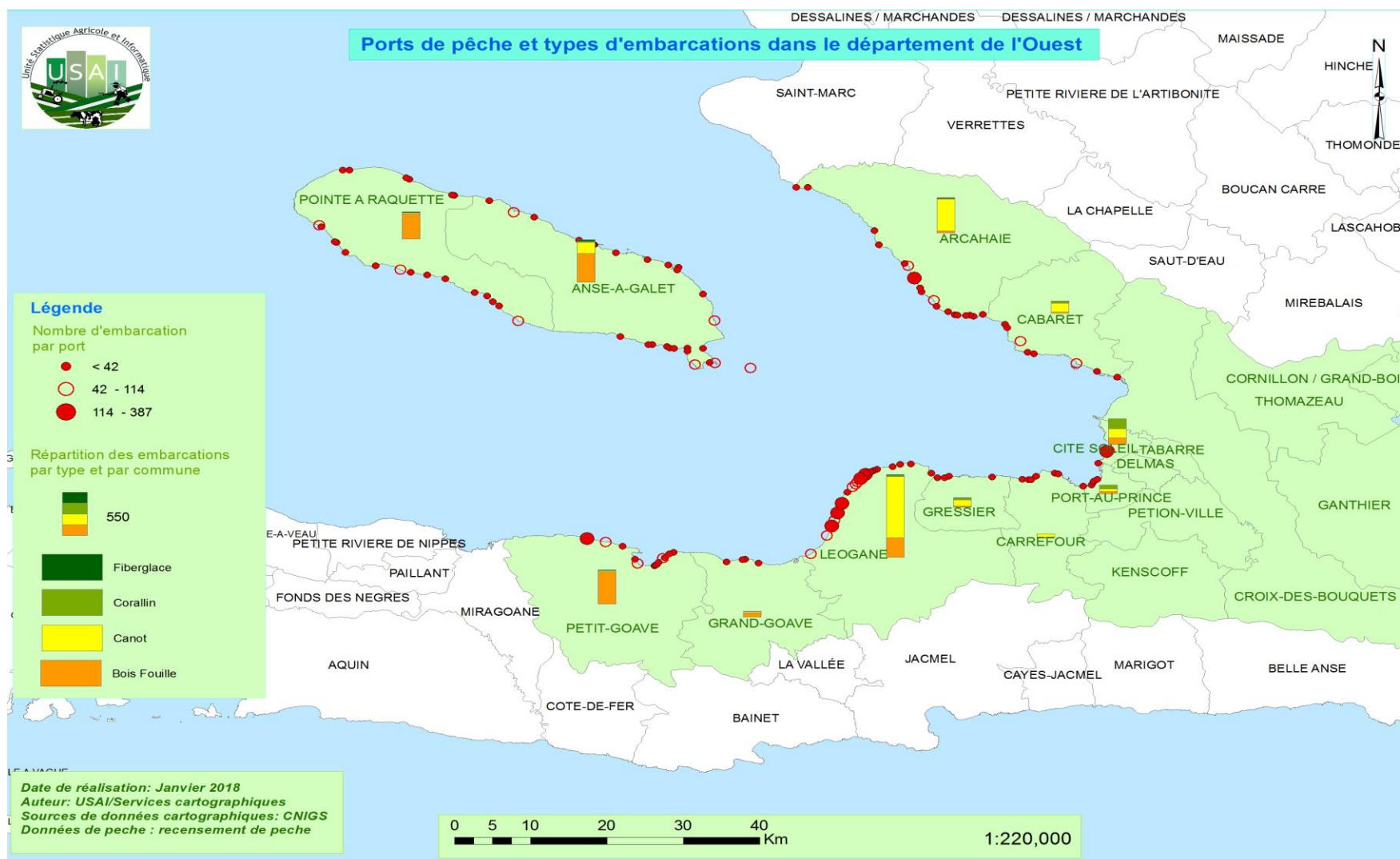
ANNEXE B : CARTES THÉMATIQUES



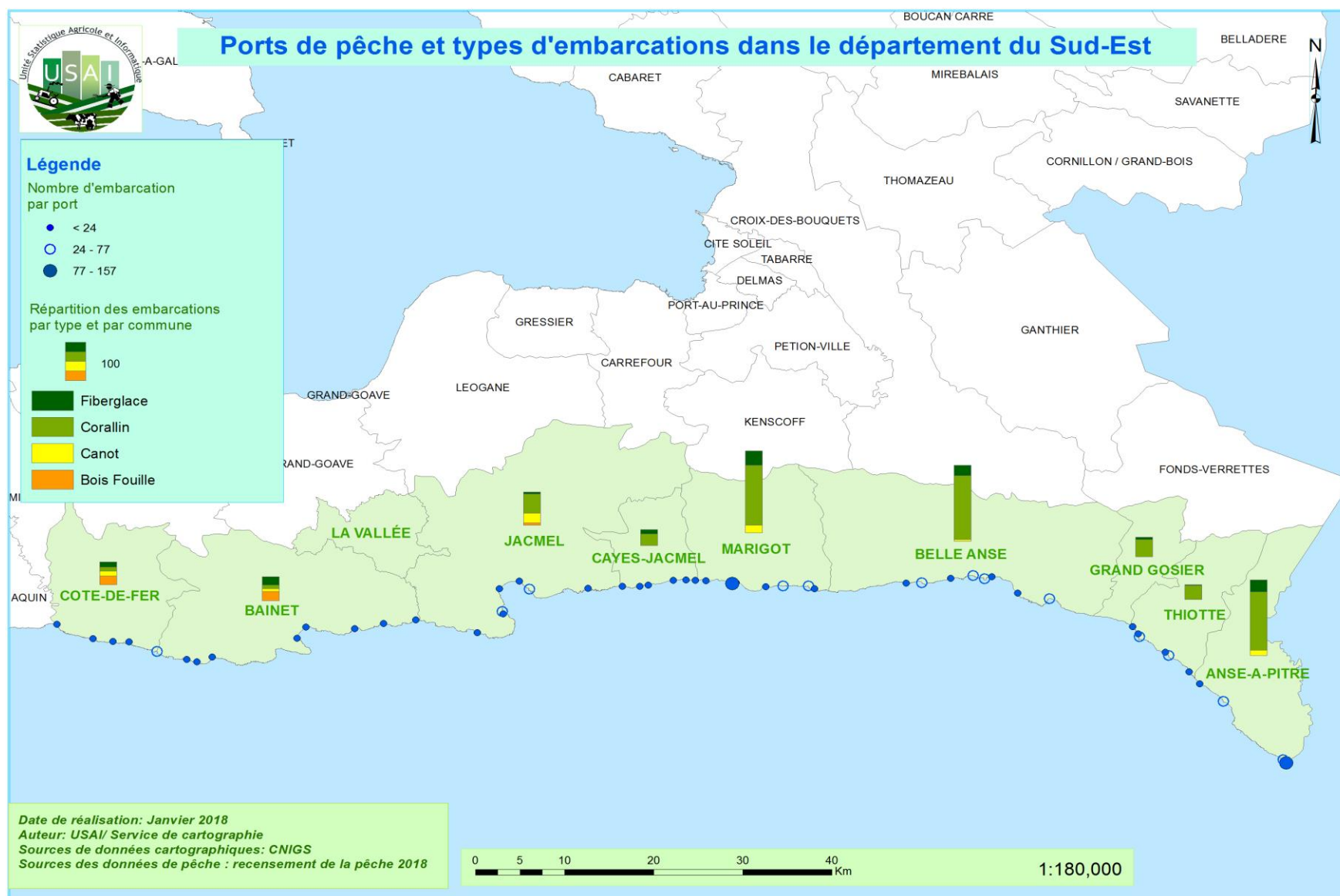
Annexe 14 : Carte thématique récapitulative des principaux résultats au niveau du pays



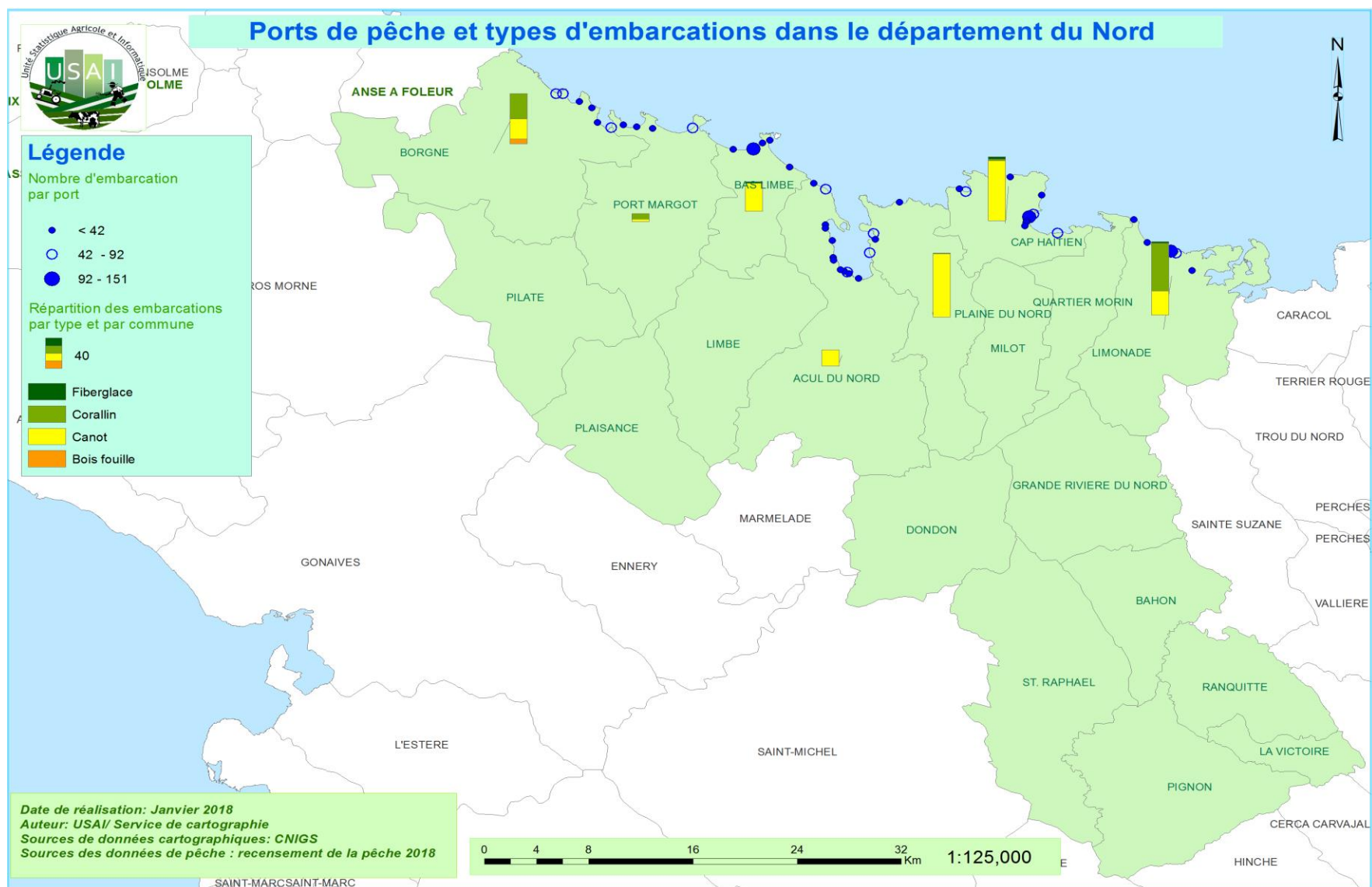
Annexe 15 : Carte de nombre de pêcheurs par port et par département



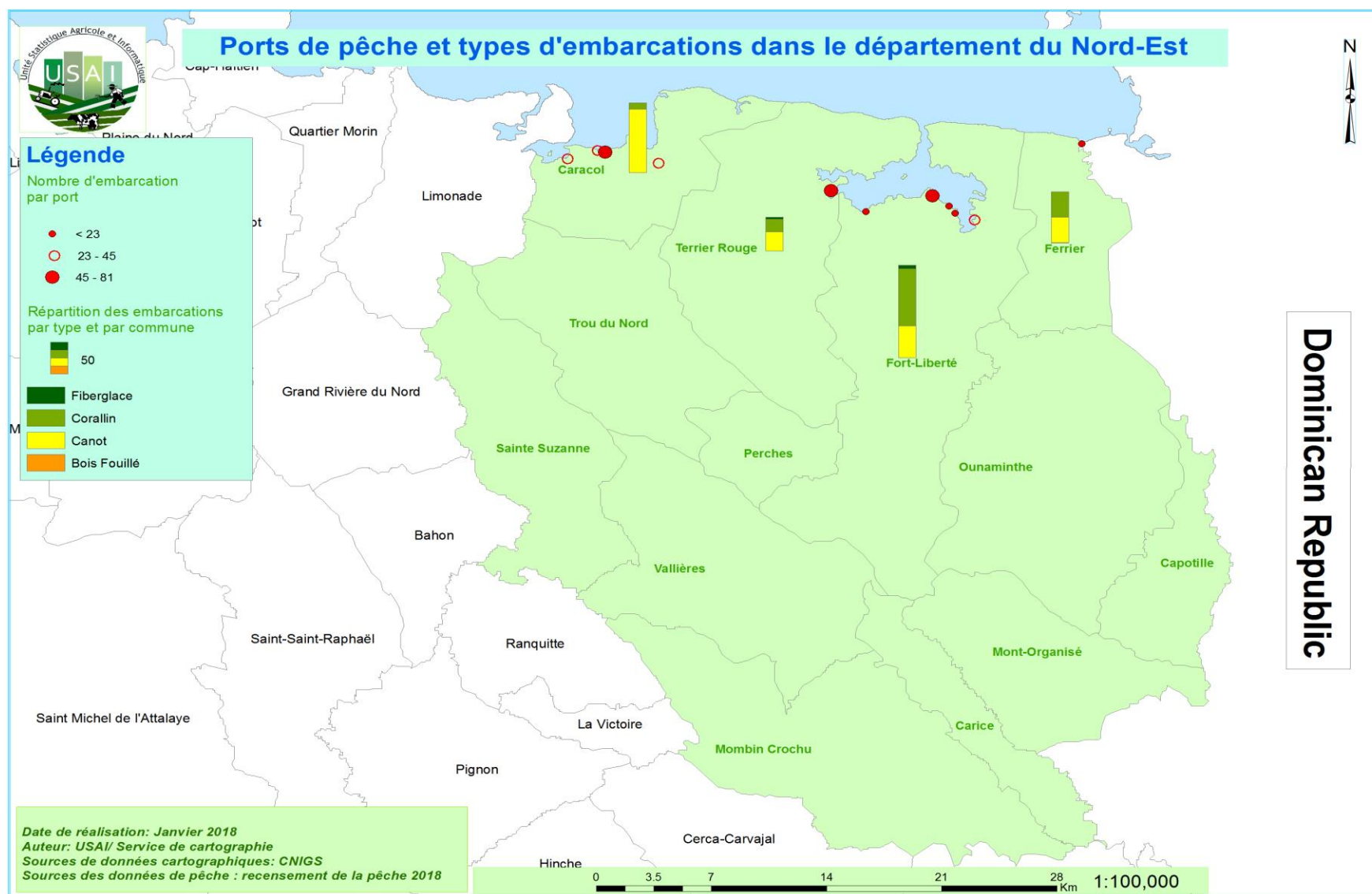
Annexe 16: Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département de l'Ouest



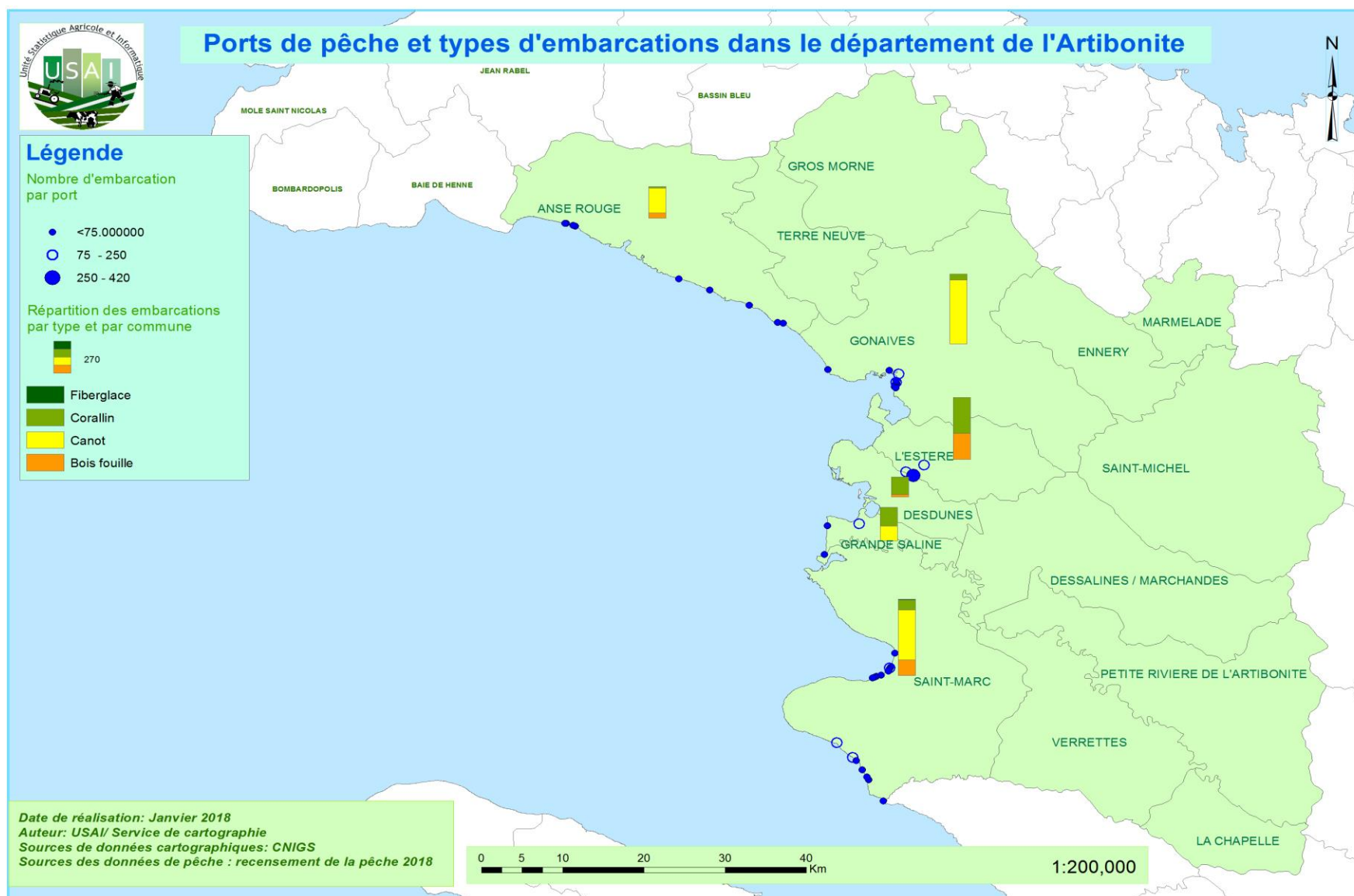
Annexe 17: Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Sud-Est



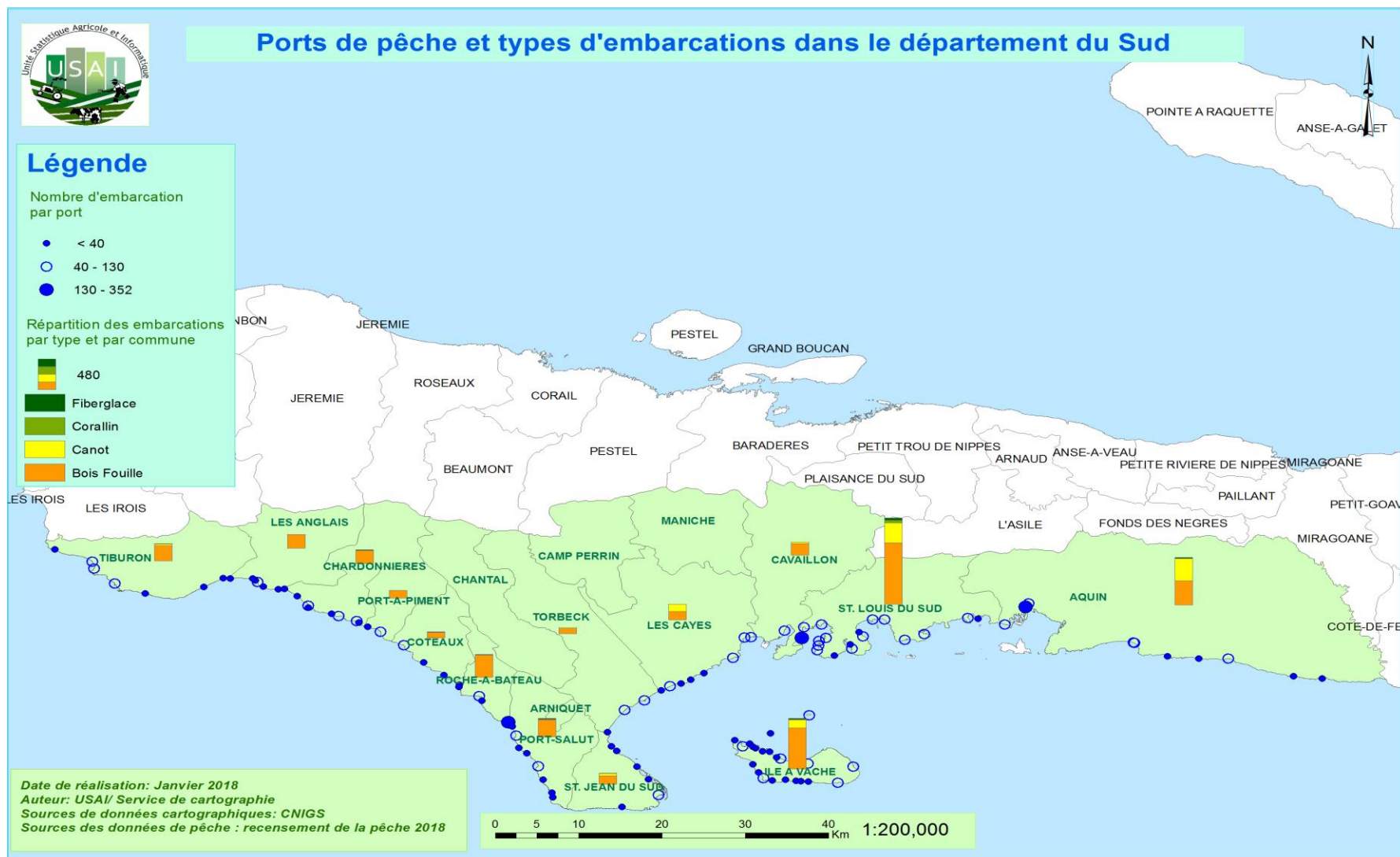
Annexe 18 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Nord



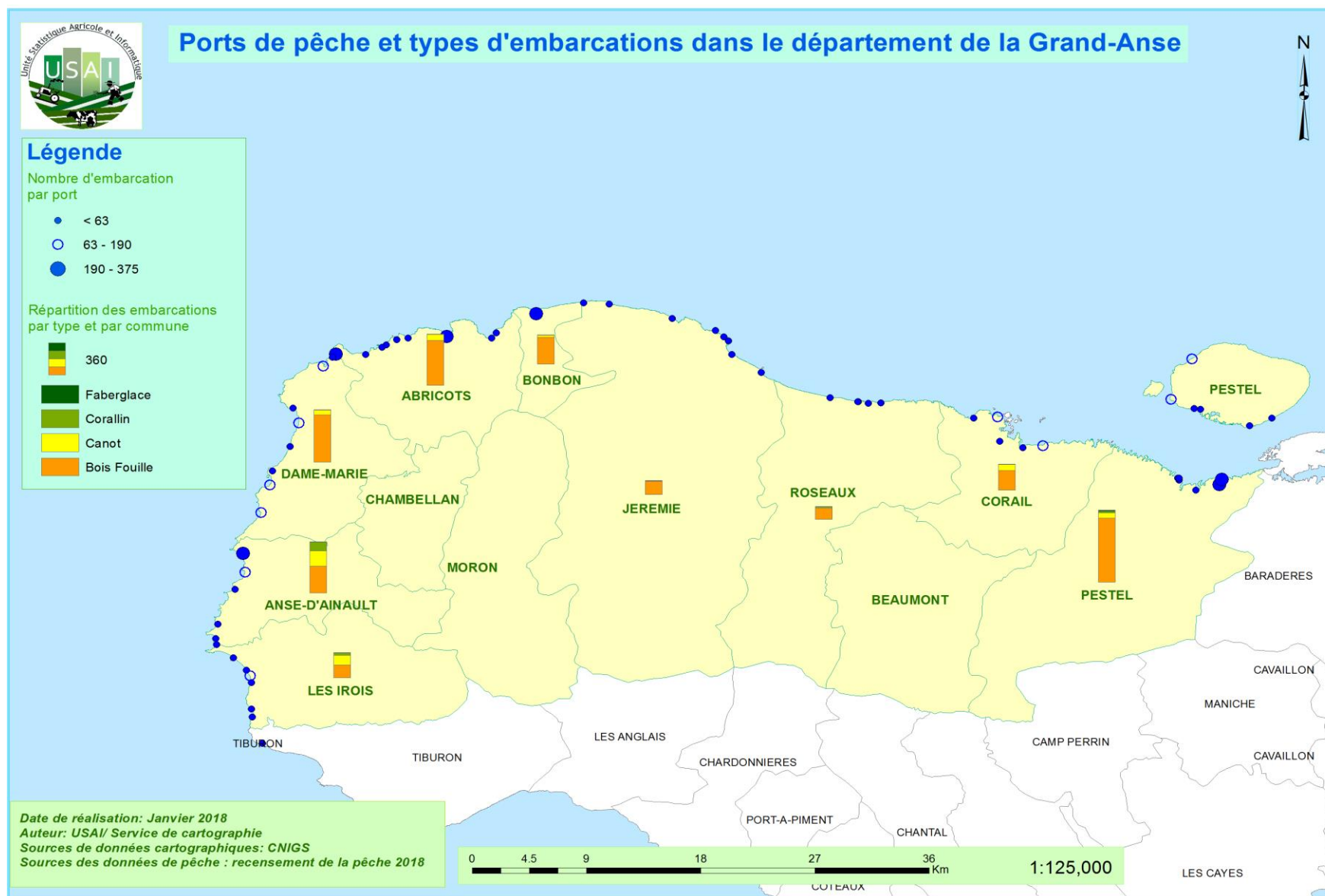
Annexe 19 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Nord-Est



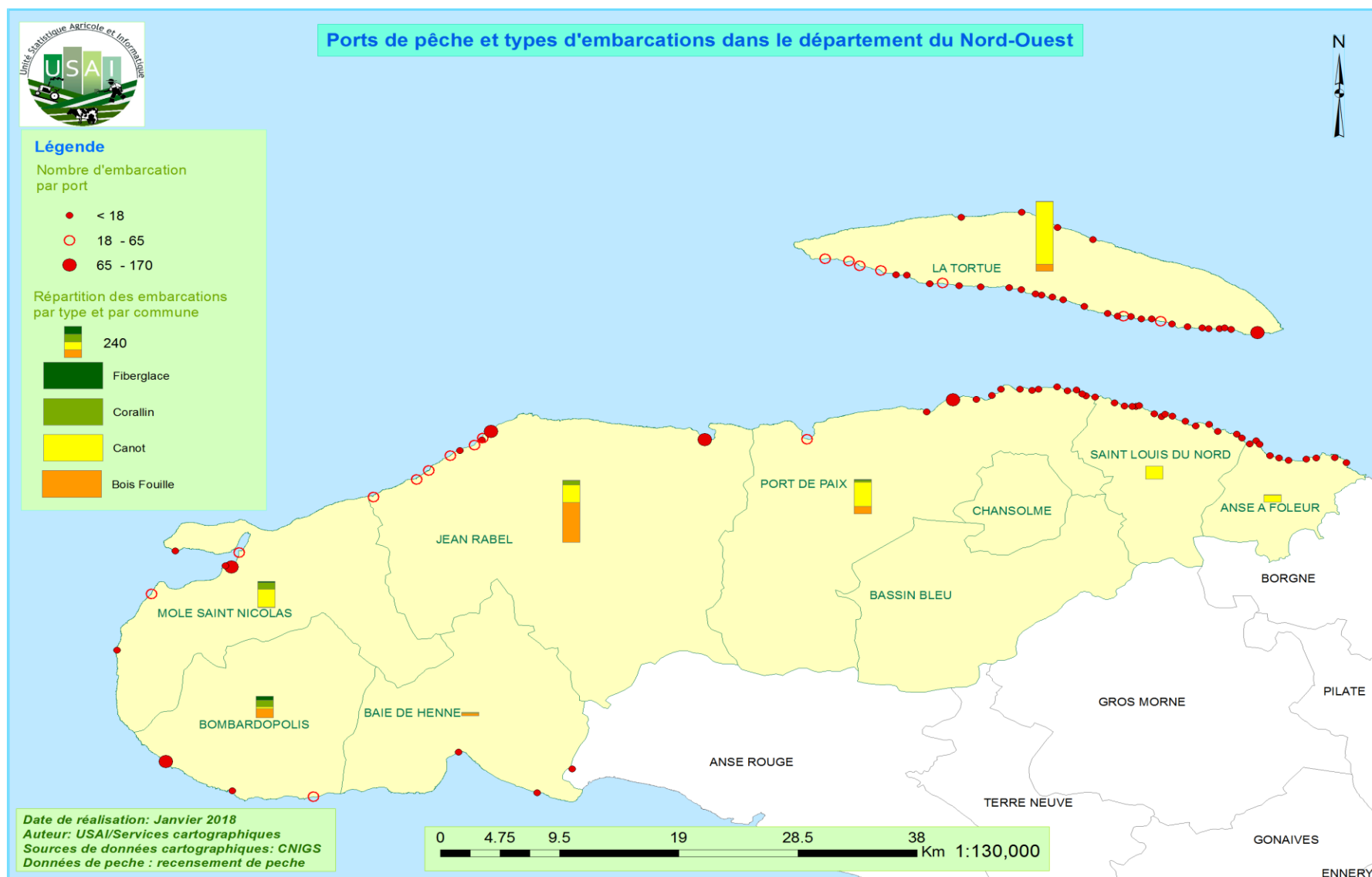
Annexe 20: Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département de l'Artibonite



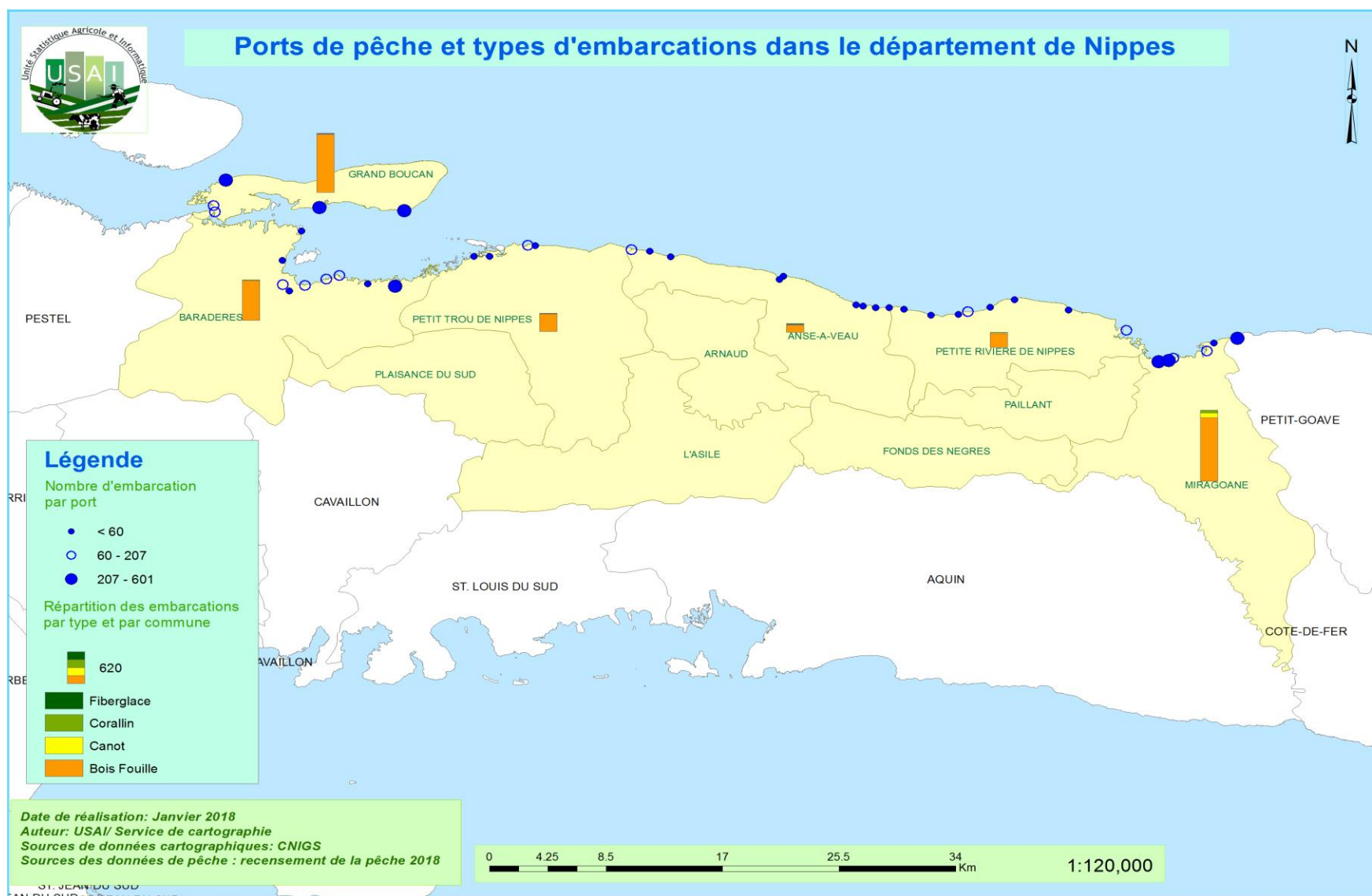
Annexe 21: Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Sud



Annexe 22 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département de la Grand'Anse



Annexe 23 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département du Nord-Ouest



Annexe 24 : Carte des ports de pêche et types d'embarcations pour le département des Nippes

